



---

*Document de séance*

---

**A10-0025/2024**

4.12.2024

**\*\*\***

## **RECOMMANDATION**

sur le projet de décision du Conseil relative à l'adhésion des Tuvalu à l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part  
(05757/2024 – C9-0033/2024 – 2023/0456(NLE))

Commission du commerce international

Rapporteur: Dariusz Joński

***Légende des signes utilisés***

- \* Procédure de consultation
- \*\*\* Procédure d'approbation
- \*\*\*I Procédure législative ordinaire (première lecture)
- \*\*\*II Procédure législative ordinaire (deuxième lecture)
- \*\*\*III Procédure législative ordinaire (troisième lecture)

(La procédure indiquée est fondée sur la base juridique proposée par le projet d'acte.)

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN .....	5
EXPOSÉ DES MOTIFS .....	6
ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LE RAPPORTEUR A REÇU DES CONTRIBUTIONS .....	7
PROCÉDURE DE LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND .....	8
VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND.....	9



## PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN

**sur le projet de décision du Conseil relative à l'adhésion des Tuvalu à l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part  
(05757/2024 – C9-0033/2024 – 2023/0456(NLE))**

### **(Approbation)**

Le Parlement européen,

- vu le projet de décision du Conseil (05757/2024),
  - vu l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part<sup>1</sup>,
  - vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 207, paragraphe 4, premier alinéa, et à l'article 218, paragraphe 6, second alinéa, point a) v), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C9-0033/2024),
  - vu l'article 107, paragraphes 1 et 4, ainsi que l'article 117, paragraphe 7, de son règlement intérieur,
  - vu la recommandation de la commission du commerce international (A10-0025/2024),
1. approuve l'adhésion des Tuvalu à l'accord;
  2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et des Tuvalu.

---

<sup>1</sup> Décision 2009/729/CE du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part (JO L 272 du 16.10.2009, p. 1).

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Les Tuvalu perdront bientôt les préférences accordées au titre de l'initiative «Tout sauf les armes» (TSA) de l'Union européenne, puisqu'elles devraient quitter le statut de pays les moins avancés (PMA) en 2024.

Afin de faciliter leur transition et de conserver un accès au marché de l'Union en franchise de droits et de quotas, les Tuvalu gagneront à adhérer à l'accord de partenariat économique intérimaire conclu entre l'Union européenne et les États du Pacifique (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Îles Salomon).

Votre rapporteur soutient l'intégration économique des États du Pacifique et se félicite de l'adhésion des Tuvalu à l'accord de partenariat économique intérimaire, qui profitera à la région ainsi qu'aux relations commerciales avec l'Union européenne.

## **ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LE RAPPORTEUR A REÇU DES CONTRIBUTIONS**

Le rapporteur déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

## PROCÉDURE DE LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

<b>Titre</b>	Accord de partenariat intérimaire CE/États du Pacifique: adhésion des Tuvalu
<b>Références</b>	05757/2024 – C9-0033/2024 – 2023/0456(NLE)
<b>Date de la consultation ou de la demande d'approbation</b>	22.2.2024
<b>Commission(s) compétente(s) au fond</b>	INTA
<b>Commissions saisies pour avis</b> Date de l'annonce en séance	DEVE 11.3.2024
<b>Avis non émis</b> Date de la décision	DEVE 21.10.2024
<b>Rapporteurs</b> Date de la nomination	Dariusz Joński 30.9.2024
<b>Examen en commission</b>	18.11.2024
<b>Date de l'adoption</b>	3.12.2024
<b>Résultat du vote final</b>	+: 30 -: 6 0: 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Manon Aubry, Christophe Bay, Brando Benifei, Lynn Boylan, Anna Brylka, Udo Bullmann, Daniel Caspary, Benoit Cassart, Markéta Gregorová, Céline Imart, Karin Karlsbro, Rudi Kennes, Sebastian Kruis, Bernd Lange, Ilia Lazarov, Miriam Lexmann, Gabriel Mato, Javier Moreno Sánchez, Ștefan Mușoiu, Daniele Polato, Majdouline Sbai, Lukas Sieper, Francesco Torselli, Inese Vaidere, Kathleen Van Brempt, Marie-Pierre Vedrenne, Catarina Vieira, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Juan Ignacio Zoido Álvarez
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Mika Aaltola, João Cotrim De Figueiredo, Barry Cowen, Borja Giménez Larraz, Cristina Maestre
<b>Députés visés à l'art. 216, par. 7, du règlement intérieur présents au moment du vote final</b>	Delara Burkhardt, Loránt Vincze
<b>Date du dépôt</b>	5.12.2024

## VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

30	+
ECR	Daniele Polato, Francesco Torselli
NI	Lukas Sieper
PPE	Mika Aaltola, Daniel Caspary, Borja Giménez Larraz, Céline Imart, Ilia Lazarov, Miriam Lexmann, Gabriel Mato, Inese Vaidere, Loránt Vincze, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Juan Ignacio Zoido Álvarez
PfE	Christophe Bay, Anna Brylka, Sebastian Kruis
Renew	Benoit Cassart, João Cotrim De Figueiredo, Barry Cowen, Karin Karlsbro, Marie-Pierre Vedrenne
S&D	Brando Benifei, Udo Bullmann, Delara Burkhardt, Bernd Lange, Cristina Maestre, Javier Moreno Sánchez, Ștefan Mușoiu, Kathleen Van Brempt

6	-
The Left	Manon Aubry, Lynn Boylan, Rudi Kennes
Verts/ALE	Markéta Gregorová, Majdouline Sbai, Catarina Vieira

0	0

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention